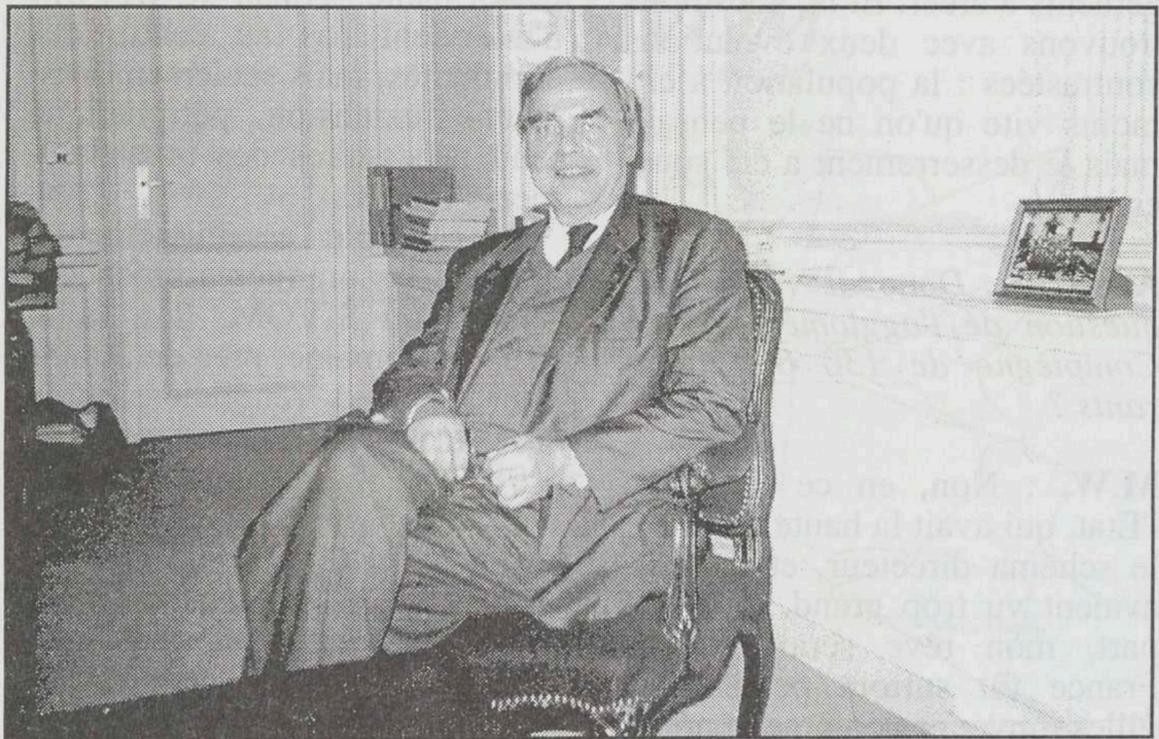


Interview de M. Michel WOIMANT, Président du S.I.V.O.M. de COMPIEGNE

Issu d'une ancienne famille compiégnnoise, adjoint au Maire et Vice-Président du Conseil Général de l'Oise, M. Michel WOIMANT assume depuis plusieurs années la présidence du SIVOM de Compiègne, qui fédère depuis un bon quart de siècle 14 communes de l'agglomération. Au lendemain de la publication des premiers résultats du recensement du printemps 1999 et à la veille de l'adoption d'un nouveau schéma directeur pour le Compiégnois, Michel WOIMANT a aimablement accepté de répondre à nos questions.



A.H.C. : *Comment réagissez-vous aux résultats du dernier recensement ? Vous-ont ils surpris ?*

M.W. : Oui, nous avons été surpris. Le rythme de la construction dans le cadre du SIVOM a été plus fort en 90-99 qu'en 82-90 et, cependant nous constatons une moindre augmentation de la population : 2000 au lieu de 5000 entre les deux recensements. Certes, il y a eu le départ de deux régiments qui nous ont fait perdre au moins 1000 habitants, mais même si ces régiments étaient restés, nous n'aurions eu que 3000 habitants au lieu de 5000 précédemment. Je tiens à signaler cependant que le rythme des recensements (tous les 9 ans) est insuffisant dans une région évolutive comme la nôtre, d'où surprises et erreurs.

A.H.C. : *Que dire de la différence entre la ville-centre et la périphérie ?*

M.W. : La ville perd ; la périphérie gagne. Là aussi surprise, car 46 % des constructions nouvelles entre 1990 et 1999 se sont situées sur le territoire de Compiègne, et donc, ce qu'on appelle le "dessalement" (la diminution du nombre d'habitants par logement) est plus grand sur Compiègne que sur les communes environnantes.

A.H.C. : *Peut-on avancer quelques explications ?*

M.W. : Nous n'avons, actuellement, que les résultats bruts. Les analyses fines ne seront accessibles qu'au printemps prochain. Difficile donc, aujourd'hui de raisonner par quartiers, catégo-

ries sociales, tranches d'âge. Toutefois, lors du précédent recensement, le développement naturel (excédent des naissances sur les décès) représentait 93 % de l'augmentation. Il est probable que le solde migratoire est cette fois négatif, mais je le répète, on en saura plus au printemps 2000.

Autre surprise à signaler : les cantons du Compiégnois progressent moins que les autres cantons de l'Oise (y compris ceux du Nord que certains imaginaient en cours de désertification), alors qu'on s'attendait au contraire, et qu'il ne manquait pas de "bonnes âmes" pour accuser Compiègne de tout absorber.

A.H.C. : *Compte-tenu de ces données, peut-on faire des prévisions démographique pour la ville et l'agglomération ?*

M.W. : Le premier schéma directeur du SIVOM date de 1973, il est en cours de révision, déjà bien avancée. Les prévisions de croissance démographique faites en 1973 étaient tout à fait excessives. Leur réalisation effective aurait compromis l'agrément de notre cadre de vie.

Ce que nous avons constaté à travers le dernier recensement, c'est que l'important à définir était non pas le chiffre de la population, mais le nombre de logements à créer. Et là, nous nous trouvons avec deux évolutions contrastées : la population a cru moins vite qu'on ne le pensait, mais le desserrement a été sous-estimé.

A.H.C. : *Donc il n'est plus question de l'agglomération de Compiègne de 130 000 habitants ?*

M.W. : Non, en ce temps-là, l'Etat, qui avait la haute main sur le schéma directeur, et les élus avaient vu trop grand. Pour ma part, mon rêve serait que la France fût surtout peuplée de villes moyennes comme la nôtre, offrant une large panoplie de services (hôpital, université, théâtres etc...) mais ne connaissant que des nuisances modérées. En outre, des calculs économiques révèlent que le coût le plus faible des services assurés de manière collective par les villes, se situe dans la tranche des 40 à 80 000 habitants.

A.H.C. : *On raisonne donc désormais en terme d'agglomération ?*

M.W. : Prenons le mot "agglomération", non pas au sens rigide de l'INSEE, mais à celui d'une zone de vie. Notre SIVOM compte 14 communes (soit une de moins que l'ancien canton de Compiègne). L'idée directrice, lors de sa création par MM. Legendre, Mianné et Michel, le Sous-Préfet de l'époque, a été de laisser aux communes la respon-

sabilité de leur fonctionnement, alors que le SIVOM n'intervenait qu'en cas d'évolution forte, difficilement maîtrisable par une seule commune. Tâche donc d'urbanisme réglementaire (schéma directeur, Plan d'Occupation des Sols ou POS) et aussi opérationnel (prise en charge technique et financière du développement de la périphérie). A cet égard, je me félicite d'avoir eu la chance de pouvoir regrouper autour de moi une équipe très compétente et performante. Ainsi, le SIVOM n'intervient pas au centre des communes, mais seulement lorsqu'une extension périphérique rend nécessaires des investissements lourds.

Par exemple l'assainissement a été une des premières préoccupations du SIVOM. Il a fallu, dans ce domaine, près de 30 ans pour que tous bénéficient de ce service. Cette tâche est achevée à 98 % et le sera complètement en 2001.

A.H.C. : *Et les transports publics qui, pour le moment, s'arrêtent aux limites municipales de Compiègne ?*

M.W. : D'abord, il n'est pas dans les statuts actuels du SIVOM de s'occuper des transports. Cependant nous nous sommes posé la question lors de l'élaboration du nouveau schéma directeur. Des études ont été lancées, mais, il faut considérer qu'un système de transports publics à l'échelle d'un SIVOM est une entreprise de longue haleine. Il faut concevoir des modes de transport à la demande et inventer des moyens d'y faire face. Ce qui est sûr, c'est qu'appliquer à l'agglomération le système qui fonctionne fort bien à Compiègne même serait un échec. Cherchons, réfléchissons.

A.H.C. : *Il y a de toute façon le problème de la traversée de l'Oise, et, à plus long terme, les conséquences du canal à grand gabarit.*

M. W. : En ce qui concerne le canal à grand gabarit (outre les dépenses considérables qu'il entraînerait), les ministres concernés sont peu pressés de nous donner des précisions. On ne sait même pas, par exemple, où il doit passer entre Noyon et Compiègne, incertitude qui ne facilite pas la prévention des risques d'inondation. Si le canal se faisait à l'ampleur maximale, il est évident qu'il faudrait reconstruire le pont de Compiègne.

De toute façon, vu le développement prévisible, plus large sur la rive droite que sur la rive gauche, il faut envisager la construction de deux ponts nouveaux :

- l'un dans le prolongement de la rue du Port à Bateaux ;
- l'autre près de la caserne des pompiers.

Le premier faciliterait la circulation vers le quartier de la Prairie à Margny et permettrait à tous d'accéder au centre de Compiègne, qui doit rester agréable et animé ; l'autre permettrait de doubler le pont de la rocade.

A.H.C. : *Y aura-t-il à Compiègne de nouvelles voies piétonnes ?*

M.W. : Ce n'est pas du ressort du SIVOM. Le Président du SIVOM que je suis s'en réjouit, car l'Adjoint à l'Urbanisme que je fus garde un rude souvenir de la création de la première rue piétonne, rue des Lombards.

A.H.C. : *Pour prendre une vue d'ensemble, quelles sont, actuellement, les grandes préoccupations du SIVOM ?*

M.W. : -l'établissement du nouveau schéma directeur ;
- la modification des statuts ;
- la collecte sélective des déchets ménagers, qui commence à donner des résultats satisfaisants ;
- l'avenir économique de l'agglomération.

Le SIVOM a été créé pour assurer des emplois aux habitants. On a connu une période où il y

avait plus d'actifs que d'emplois. Maintenant, il y a plus d'emplois que d'actifs. Il est d'ailleurs révélateur qu'il n'y aît dans l'agglomération de Compiègne que 5 à 6 % de migrants quotidiens vers la région parisienne, alors que leur taux monte à 18,5 % en moyenne dans l'ensemble de l'Oise, y compris les cantons situés les plus au Nord. On peut donc dire que le SIVOM a contribué largement à maintenir à Compiègne une vie économique autonome.

Mais il faut continuer à accueillir des activités économiques diversifiées, afin qu'un éventuel coup dur dans un secteur n'entraîne pas de catastrophe généralisée. De ce fait, les entreprises qui souhaitent s'établir dans l'agglomérations sont les bienvenues, sauf si elles risquent de dégrader l'environnement.

Il faudrait pouvoir renforcer un réseau de villes (et non seulement l'axe Creil-Compiègne) pour résister à l'attraction parisienne. Les villes moyennes ont intérêt à se rapprocher les unes les autres. Mais l'obstacle (exemple Compiègne-Soissons) est souvent encore l'insuffisance du réseau routier.

A.H.C. : *Que pensez-vous des projets, encore vagues, il est vrai, de "grandes régions" ?*

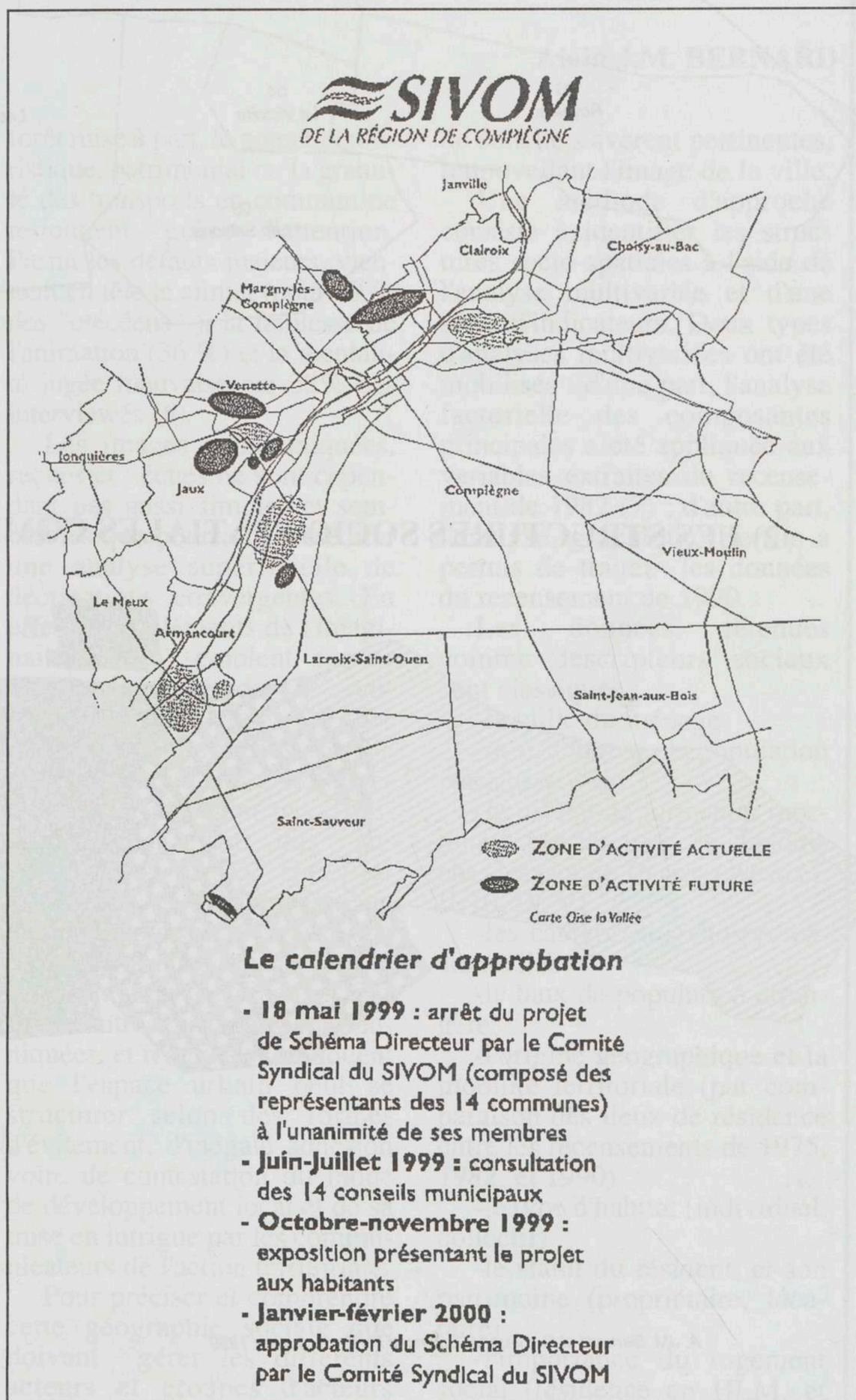
M.W. : Je ne crois pas indispensable de réinventer des cadres administratifs, il faut d'abord faire vivre ceux qui existent. La relance de la décentralisation, dont on parle en ce moment, devrait à mon sens (comme le souhaitait Georges Pompidou) donner à chaque niveau des responsabilités distinctes, au lieu de compétences universelles qui se chevauchent et souvent se neutralisent.

A.H.C. : *Pour conclure cet entretien, quel message souhaitez-vous transmettre à nos lecteurs ?*

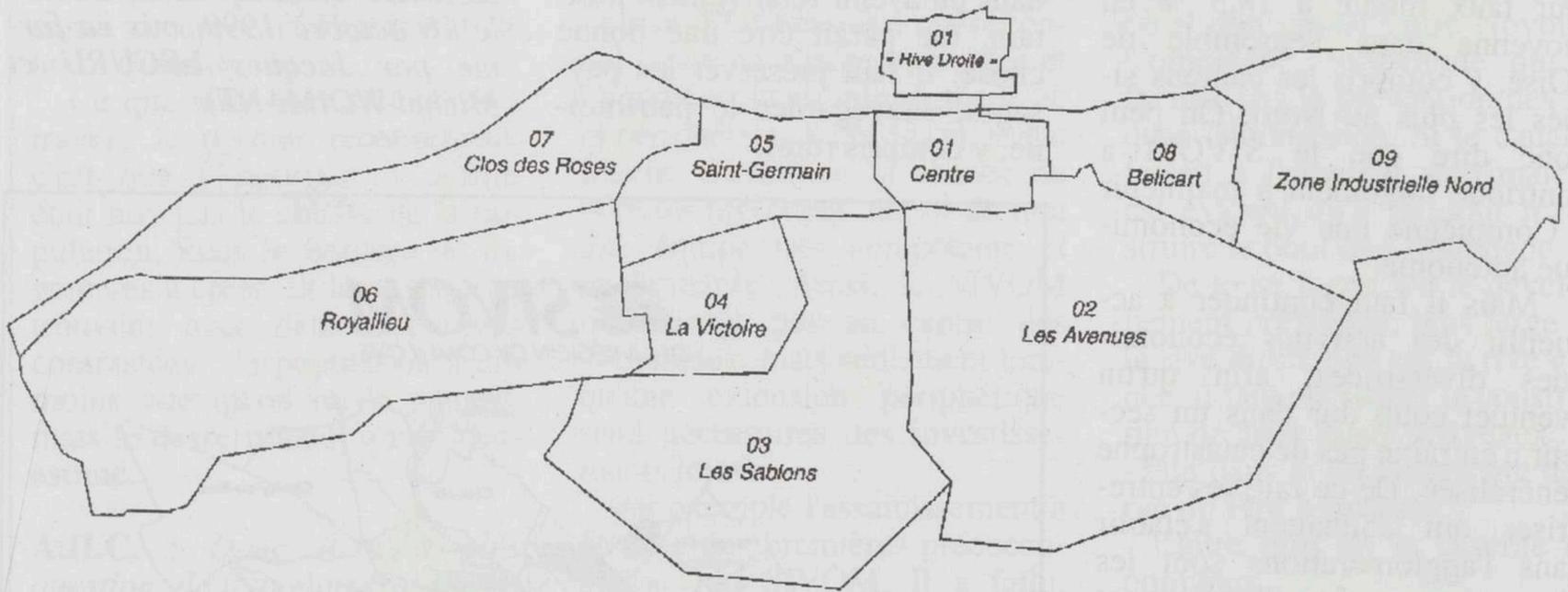
M. W. : Il y a eu une époque où l'on imaginait un SIVOM de 130 000 habitants. Cela ne s'est pas fait. Je n'en suis pas attristé. Le regroupement des communes, avec une perspective de quelque 80 000 habitants au maximum, dans un avenir relativement lointain, me paraît être une bonne chose. Il faut préserver les paysages, sauvegarder le patrimoine, y compris rural.

En somme, il faut préserver un mode de vie humain. Je crois que les villes moyennes comme la nôtre en sont le plus sûr garant.

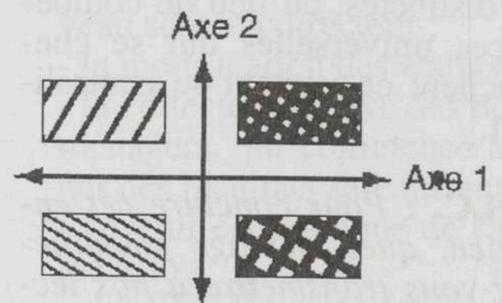
(Propos recueillis par Jacques BERNET et Jacques LECURU, le 16 octobre 1999, mis en forme par Jacques LECURU et Michel WOIMANT)



1) LES QUARTIERS COMPIEGNOIS EN 1982 SELON L'INSEE



2) LES STRUCTURES SOCIO-SPATIALES COMPIEGNOISES EN 1982



A. JM. Bernard et R. Gimeno, Sciences Po Paris, janvier 1999